

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°27-2021-119

PUBLIÉ LE 10 MAI 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure / SEBF

27-2021-05-07-00002 - Déclaration de changement de bénéficiaire d'un forage agricole - SCEA DECHAUMONT à NOJEON en VEXIN (4 pages)

Page 3

Nouvel Hôpital de Navarre / Direction Générale

27-2021-05-10-00002 - 2021 30 Délégation de signature de Monsieur Waterlot délègue sa signature à Madame Danilo aux seuls fins de porter plainte et de signer le dépôt de plainte (1 page)

Page 8

Préfecture de l'Eure / Direction de la citoyenneté et de la légalité

27-2021-05-06-00003 - Arrêté DCL/BCE/21-271 fixant la liste des binômes de candidats et l'ordre des emplacements d'affichage pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 (6 pages)

Page 10

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2021-05-10-00001 - AP modificatif composition CDAC Cinématographique (2 pages)

Page 17

Direction départementale des territoires et de la
mer de l'Eure

27-2021-05-07-00002

Déclaration de changement de bénéficiaire d'un
forage agricole - SCEA DECHAUMONT à
NOJEON en VEXIN



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de l'Eure**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
CONCERNANT LE CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE
DU FORAGE D'IRRIGATION AGRICOLE
PÉTITIONNAIRE : SCEA DECHAUMONT
COMMUNE : NOJEON EN VEXIN
Numéro d'enregistrement : n°27-2021-00097 (21099)**

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0 -1.1.2.0 - 1.2.1.0 - 2.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral DDTM/2011/57 du 15 avril 2011, portant répartition des compétences entre les services de l'État dans les domaines de la police et de la gestion des eaux superficielles et souterraines et de la police de la pêche et organisation de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) dans le département de l'Eure ;

VU le récépissé de déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, enregistré sous le n°27-2012-00100, en date du 16 octobre 2012 au nom de EARL DECHAUMONT ;

VU la déclaration de changement de bénéficiaire au titre de l'article R.214-40-2 du code de l'environnement reçue le 3 mars 2021, présentée par DECHAUMONT Romain représentant la SCEA DECHAUMONT et enregistrée sous le n° 27-2021-00097, concernant le forage d'irrigation existant sur la commune de Nojeon en Vexin ;

donne récépissé à :

**SCEA DECHAUMONT,
représentée par DECHAUMONT Romain
65 rue Saint-Adrien
27150 SAUSSAY LA CAMPAGNE**

du changement de bénéficiaire du forage d'irrigation agricole existant, sur la parcelle ZH 10, commune de Nojeon en Vexin.

1 / 3

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 ÉVREUX Cedex
Tél. : 02 32 29 60 60

Le récépissé de déclaration du 16 octobre 2012 susvisé au nom de l'EARL DECHAUMONT est abrogé.

Les ouvrages constitutifs de ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Les rubriques concernées du tableau « nomenclature » annexé à l'article R.214-1 du code de l'environnement sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêté de prescriptions générales correspondant
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	Déclaration	Arrêté du 11-09-2003 modifié
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau; par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200.000 m ³ /an (A) 2° Supérieur à 10.000 m ³ /an mais inférieur à 200.000 m ³ /an (D)	Déclaration 180 m³/h 162 000 m³/an	Arrêté du 11-09-2003 modifié

Copie de ce récépissé seront adressées à la mairie de la commune de Nojeon-en-Vexin pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ce document sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Eure durant une période d'au moins six mois.

En application des dispositions de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, cette décision pourra être déférée à la juridiction administrative :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou dangers que le fonctionnement de l'installation présente par les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 dans un délai de 4 mois à compter de la date d'affichage en mairie de la commune de Nojeon-en-Vexin ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

En application de l'article R.214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être portée, avant réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Évreux, le 7 mai 2021.

Le Chef du pôle territorial de l'eau



Guillaume HENRION

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2021-05-10-00002

2021 30 Délégation de signature
Monsieur Waterlot délègue sa signature à
Madame Danilo aux seuls fins de porter plainte
et de signer le dépôt de plainte



Décision PW/CDL n° 2021/30

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35 ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre ;

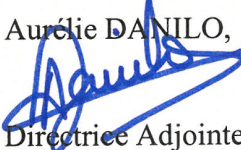
DECIDE

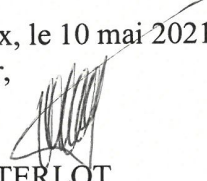

Article 1^{er} :

Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux délègue sa signature à Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe, aux fins de porter plainte et de signer le dépôt de plainte concernant la dégradation de matériels liée au départ de feu survenu dans une unité de soins le dimanche 9 mai 2021.

Article 2 :

La présente décision sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au RAA de la Préfecture de l'Eure.

Aurélie DANILO,

Directrice Adjointe

Fait à Evreux, le 10 mai 2021
Le Directeur,

Patrick WATERLOT


Original de la décision transmise à :

- L'intéressé(e)
- Dossier Direction

Copie :

- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers

Préfecture de l'Eure

27-2021-05-06-00003

Arrêté DCL/BCE/21-271 fixant la liste des binômes
de candidats et l'ordre des emplacements
d'affichage pour les élections départementales
des 20 et 27 juin 2021



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légimité

Arrêté n°DCL/BCE/21/271 fixant la liste des binômes de candidats et l'ordre des emplacements d'affichage pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021

VU le code électoral et notamment les articles L.210-1 et suivants et R.109-1 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU le décret n°2021-483 du 21/04/2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

VU la circulaire ministérielle INT/2110729C du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/21/098 du 16/04/21 fixant les dates de dépôt des candidatures dans le cadre des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Considérant les candidatures présentées du 26 avril 2021 au 5 mai 2021 et pour lesquelles un récépissé définitif d'enregistrement a été délivré ;

Considérant les résultats du tirage au sort réalisé le 5 mai 2021 à l'issue de délai de dépôt des candidatures, en présence des candidats ou de leurs représentants ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des binômes de candidats au premier tour des élections départementales qui se déroulera le 20 juin 2021 et l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage sont fixés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et les maires des communes de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans chaque mairie du département dès réception et tenu à la disposition des membres de bureau de vote et des électeurs qui en font la demande le jour du scrutin.

Évreux, le 6 mai 2021

Le Préfet



Jérôme FILIPPINI

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/21/271 fixant la liste des candidats et l'ordre des emplacements d'affichage pour les élections départementales des 13 et 20 juin 2021

Canton	Binôme	Remplaçants	Emplacement d'affichage
Les Andelys	Christophe DELACOUR - Géraldine FOUGÈRE	Frantz CHAUVRY - Nicole HAINFRAY	01
Les Andelys	Frédéric DUCHÉ - Chantale LE GALL	Jean-François WIELGUS - Aline BERTOU	02
Les Andelys	Sandrine DA SILVA - François VAUTHRIN	Valérie Hélène CHOLLET - Patrick LEMULLIER	03
Bernay	Yolande CARPENTIER - Timothée HOUSSIN	Marguerite FROSIO - Alain REPETTO	01
Bernay	Edith BUFFET-LEROY - Frédéric DELAMARE	Nathalie SOYEUX - Daniel GROULT	02
Bernay	Nicolas GRAVELLE - Marie-Lyne VAGNER	Jean-Jacques PREVOST - Camille DAEL	03
Bernay	Dorine LE PÉCHEUR - Jean-Christophe TURPIN	Nathalie DUHAMEL - Simon JARAIE	04
Beuzeville	Josette MUSSET - Ulrich SCHLUMBERGER	Annie TURPIN - Marc VAMPA	05
Beuzeville	Gilbert LARCHER - Sylviane LEBRASSEUR	Philippe MARMION - Marie LEGER	01
Beuzeville	Véronique CAREL - Daniel GUIRAUD	Sandrine COURCELLE - Didier DELABRIERE	02
Beuzeville	Thomas ELEXHAUSER - Micheline PARIS	Pascal CAUCHE - Anne-Marie ROÉLENS	03
Bourg Achard	Stéphanie LEMAÎTRE - Jean-Luc THOMAS	Eugénie JOUREL - Jean-Michel FRANÇOIS	04
Bourg Achard	Benoît GATINET - Sandrine MENNITI	Arnaud MAUPOINT - Blandine BINET	01
Bourg Achard	Damien LE BRIS - Nathalie VERNIER	Maxime LANOË - Chantal PREVOST	02
Bourg Achard	Sylvain BONENFANT - Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Richard APPERT - Jocelyne DURAND	03
Bourg Achard	Claudia LEPETIT - Laurent TAUVEL	Anais DAUBENTON - Hervé GUERRE	04
Grand Bourgtheroulde	Véronique HENON - Bruno QUESTEL	Christine HOUEL - Antoine ZAMBANO	01
Grand Bourgtheroulde	Hugues BOURGAULT - Patricia FOSSE	Alain COUCHAUX - Elise LEBER	02
Grand Bourgtheroulde	Nathalie BETTON - Michaël ONO DIT BIO	Sandrine CHAGNAUD - Laurent DUCHATEAU	03
Grand Bourgtheroulde	Chantal BETSCH - Wilfrid WENDLING	Danièle JACQUEMIN - Philippe BERTEAU	04
Breteuil	Amaury HUET - Sandrine LE BERRE	Jacques BRAESCH - Karine LECLERC	01
Breteuil	Gérard CHERON - Jocelyne DE TOMASI	Amaury LATHAM - Martine VALLÉE-QUIGIGIS	02
Brionne	Myriam DUTEIL - Jean-Pierre LE ROUX	Marie-Christine JOIN-LAMBERT - Sébastien ROEHM	01
Brionne	Armelle GESTAT DE GARAMBÉ - Justin TOUZÉ	Marion HUBLET - Philippe CANUEL	02
Brionne	Valéry BEURIOT - Hélène CHEVANNE	Claude WEBER - Véronique DAVID	03
Conches en Ouche	Laurence CLERET - Dominique GUILLOU	Léonie THIERRY - Stéphane SIMON	01
Conches en Ouche	Bénédictine BADER - Emmanuel CAMOIN	Céline FONTAINE - Jacques QUIRINS	02
Conches en Ouche	Claire LACAMPAGNE-CROCHET - Marcel SAPOWICZ	Chantal MORIN - Max RONGRAIS	03
Evreux-1	Olivier VERMEULIN - Leïla KAMMOUN	Florent CRISTOBAL - Cécile DEMAY	01
Evreux-1	Stéphanie AUGER - Manuel ORDONEZ	Emmanuel ROUSSEL - Delphine PECQUEUX	02
Evreux-1	Bruno HOMMET - Sandrine TOCQUE	Mickaël FONTAINE - Angélique MOULAI	03
Evreux-2	Thierry AUZOUX-LAVALLÉ - Jocelyne DUCHESNE	Quentin DESSEAUX - Marylise GOHAREL	01
Evreux-2	Karène BEAUVILLARD - Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Brigitte RAMETTE - Arnaud MABIRE	02
Evreux-2	Laurent CRIQUET - Marianne BUHOT	Florent GARNIER - Emilie COUSIN	03
Evreux-2	Vincent BERRA - Julie CAMOIN	Victor MASSON - Valérie GUÉGAN	04

Canton	Binôme	Remplaçants	Emplacement d'affichage
Evreux-3	Xavier HUBERT - Diane LESEIGNEUR	Renald HAMEL - Hélène LE GOFF	01
Evreux-3	Christophe LECLERC - Sylvie VERBRUGGEN	Alain MENIER - Brigitte CATEZ	02
Evreux-3	Fernand BARRAL - Nathalie LAGOUGE	Philippe GUILLEN - Saïda AMAR BAHIDA	03
Gaillon	Sandrine CALVARIO - Thomas ROLLAND	Fatoumata DIALLO - Sébastien CLIVILLÉ	01
Gaillon	Delphine DIAS - Bernard LE DILAVREC	Anne MESNIL - Pascal LAINÉ	02
Gaillon	Liliane BOURGEOIS - Christophe CHAMBON	Odile HANTZ - Joris BENIER	03
Gaillon	Vincent COLLO - Anna VIDEAU	Pascal FERRON - Jessica FERRON	04
Gisors	Angèle DELAPLACE - Alexandre RASSAËRT	Perrine FORZY - Frédéric CAILLIET	01
Gisors	Anthony LEGRAND - Roseline MOLFENTER	Michel LANGLER - Sabrina DUBOIS	02
Gisors	Anthony AUGER - Isabelle FICHET-BOYLE	Malo THEVIN - Isabelle DARTHY	03
Louviers	Daniel JUBERT - Anne TERLEZ	Charles SAVY - Nadine LEFEBVRE	01
Louviers	Benoît BALSAN - Sandra PHILIPPE	Dominique THOMAS - France GELAND	02
Louviers	Philippe BRUN - Nolwenn LEOSTIC	Eric LARDEUR - Sabine ANQUETIN-RANGER	03
Le Neubourg	Jean-Paul LEGENDRE - Martine SAINT-LAURENT	Laurent VALLEE - Isabelle VAUQUELIN	01
Le Neubourg	Mélanie CROSNIER - Christophe DUPRE	Muriel MOREAU - Christian CAUDRON	02
Le Neubourg	Laurance BUSSIÈRE - Jean-Jacques LEBRETON	Catherine SAMSON - Jacky PAUMIER	03
Pacy sur Eure	Cécile CARON - Pascal LEHONGRE	Daphné PERROT - Pascal DUGUAY	01
Pacy sur Eure	Didier HORN - Alexandra PIEL	Pascal HOCQUAUX - Angélique DEREPPER	02
Pacy sur Eure	Frédérique MIROTCHEVNIKOFF - Léon STANKOVIC	Sybil GUY - Luc VIVIEN	03
Pont Audemer	Francis COUREL - Florence GAUTIER	Alexis DARMOIS - Carole DE ANDRES	01
Pont Audemer	Audrey HANOY - Aurélien LIGNY	Thérèse HEUTTE - Cyriaque LEMAÎTRE	02
Pont Audemer	Yves LEONARD - Sylvie MONTIER	Julien TOUATI - Séverine LEGROS	03
Pont de l'Arche	Hervé LOUR - Chantale PICARD	Laurent JAMES - Céline CANIVAL	01
Pont de l'Arche	François CHARLIER - Marie-Joëlle LENFANT	Nicolas QUENNEVILLE - Nathalie BREEEMEERSCH	02
Pont de l'Arche	William BERTRAND - Claudine FORFAIT	Patrick LEROY - Sylviane DEFRESNE	03
Pont de l'Arche	Maryannick DESHAYES - Arnaud LEVITRE	Jocelyne BAKER-LE FAY - Cédric FORCADEL	04
Romilly sur Andelle	Christian CAUCHOIS - Valérie LAVIGNE	Philippe GERICS - Marie-Thérèse LANGLET	01
Romilly sur Andelle	Michèle LEQUILIERIER - Joko SOPOSKI	Florence LEGOUX - Fabien NEHOU	02
Romilly sur Andelle	Françoise COLLEMARE - Thierry PLOUVIER	Christine DUBOS - Alain DULONDEL	03
Romilly sur Andelle	Daniel COURVOISIER - Fabienne DELACOUR	Alain FOUGÈRE - Fabienne UBEZZI	04
Saint André de l'Eure	Sylvain BOREGGIO - Julie DESPLAT	Fabrice BOSSUYT - Stéphanie LEROUX	01
Saint André de l'Eure	Isabelle BACON - José BRIDARD	Martine MASSON - Guillaume BAUWENS	02
Saint André de l'Eure	Youssef ERRAMMACH - Linda ROLLET	Pierre LEPORTIER - Christèle JORET	03
Saint André de l'Eure	Michel FLUTEAU - Florence FRANCHET	Philippe ROUCOURT - Catherine SORIN	04
Val de Reuil	Noémie GALLET - Frédéric MARCO	Laurence LELOUP - Raynald JOUIN	01
Val de Reuil	Marc-Antoine JAMET - Janick LÉGER	Georgio LOISEAU - Nathalie FONTENEAU	02
Val de Reuil	Béatrice BOUDET RATON - Louis SPEYBROUCK	Anne-Gaëlle MEREUX - Pierre MAZURIER	03
Val de Reuil	Audrey CONGÉ - Thierry WILLIAM	Maria DA COSTA SOARES - Antoine HOARAU	04

Canton	Binôme	Remplaçants	Emplacement d'affichage
Verneuil d'Avre et d'Iton	Colette BONNARD - Michel FRANÇOIS	Francine BACHER - Philippe OBADIA	01
Verneuil d'Avre et d'Iton	Christine LOIR - Érik MICHIELS	Camille ETIEVAN ESTIVAL - Clément DELAMOTTE	02
Verneuil d'Avre et d'Iton	Isabelle MAXIMIN - Nicolas MIGUET	Emmanuelle RICOUR - Daniel GUYONNEAU	03
Vernon	Sébastien HOURY - Ilknur POLAT	Bruno DELHOM - Annick LE GAC	01
Vernon	Pierre-Yves JOURDAIN - Bérénice LIPIEC	Jérôme BULTEU - Catherine CAILLÉ	02
Vernon	Catherine DELALANDE - Sébastien LECORNU	Sarah BOUTRY - Johan AUVRAY	03
Vernon	Pierre DUVAL - Manuela GIMENEZ	François LE BRONZE - Sandrine BOITEUX	04

Préfecture de l'Eure

27-2021-05-10-00001

AP modificatif composition
CDACinématographique



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
de l'action territoriale

Arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/21/028 modifiant l'arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/21/021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement cinématographique de l'Eure

Vu le code du cinéma et de l'image animée et notamment ses articles L 212-6 et R 212-6 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises, et notamment son titre III ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2015-268 du 10 mars 2015 modifiant la partie réglementaire du code du cinéma et de l'image animée et relatif à l'aménagement cinématographique ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 25 février 2021 nommant Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu l'arrêté de la préfecture de l'Eure n° DCAT/SJIPE-2021-014 du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu la décision n° 2021/P/11 du 18 mars 2021 établissant la liste des personnalités qualifiées en matière de distribution et d'exploitation cinématographique établie par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Le 2° de l'article 1 de l'arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/21/021 du 2 avril 2021 est modifié comme suit :

2° De trois personnalités qualifiées, respectivement, en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques, de développement durable et d'aménagement du territoire.

a) Collège « distribution et exploitation cinématographiques » :

Une personnalité qualifiée pour le collège distribution et exploitation cinématographiques choisie, pour chaque commission, parmi les personnes ci-après désignées par le président du Centre National du cinéma et de l'image animée, dans la liste prévue au IV de l'article L 212-6-2 du code du cinéma et de l'image animée,

- M. Eric BUSIDAN,
- Mme Nicole DELAUNAY,
- M. Christian LANDAIS,
- M. Gérard MESGUICH,
- M. Antoine TROTET.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/21/021 du 2 avril 2021 susvisé restent inchangés.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Évreux, le **10 MAI 2021**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Isabelle DORLIAT-POUZET